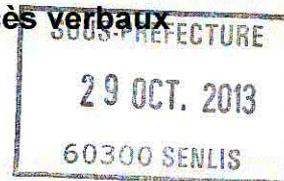


maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 21 octobre 2013
Séance du 17 septembre 2013

29 Musée Gallé-Juillet - récolement des collections - procès verbaux



■ **Rapport de présentation :**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. SZPIRKO
M. GRIMBERT
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	Mme PAMART
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Le musée Gallé-Juillet étant labellisé musée de France, ses collections doivent faire l'objet d'une inscription sur un inventaire, et un premier récolement doit être effectué avant le 12 juin 2014.

Une phase de récolement organisée au mois d'août 2013 a permis de récoler les collections présentes au rez-de-chaussée de la maison Gallé-Juillet, comprenant quatre espaces (vestibule, cuisine, arrière-cuisine et salle à manger). Un procès verbal a été dressé pour chaque espace concerné.

Pour répondre aux exigences de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il vous est demandé de valider les procès verbaux de récolement de ces collections.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu le plan de récolement,

Vu les procès verbaux de récolement ci-annexés,

Vu l'avis de la commission Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 17 septembre 2013,

Considérant que les collections doivent faire l'objet d'une inscription sur inventaire,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de valider les procès verbaux de récolement des collections présentes au rez-de-chaussée du musée Gallé-Juillet présentés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29/10/2013 Signé Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général des Services
Philippe Raluy

